2 AE AUDIT
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 €
6 LA FORGERIE – 44360 CORDEMAIS
RCS NANTES 789 042 116
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 septembre,

La société FB FINANCE, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2 AE AUDIT et associée unique de ladite Société (ci-après "L'Associée Unique").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Cession d'actions de la Société 2 AE AUDIT ;
- Réalisation de la cession d'actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Cession d'actions de la Société 2 AE AUDIT

L'Associée Unique décide de céder à Madame Fanny BAULAND la pleine propriété de mille (1 000) actions.

* * *

Interruption de séance

En conséquence de ce qui précède, le président de séance suspend la séance afin de procéder à la régularisation de la cession d'actions devant être réalisée.

La séance est alors ouverte à nouveau sur l'ordre du jour n'ayant pas été abordé, étant rappelé que l'associé suivant prend désormais part aux décisions :

- *Madame Fanny BAULAND*

Il est aussi rappelé que l'associé suivant n'est plus propriétaire d'aucune action et ne prend donc plus part aux décisions :

- *La société FB FINANCE*

* * *

DEUXIÈME DÉCISION

Réalisation de la cession d'actions

L'Associée Unique constate la réalisation définitive de la cession de :

- la pleine propriété de mille (1 000) actions appartenant à la société FB FINANCE au profit de Madame Fanny BAULAND.

TROISIÈME DÉCISION

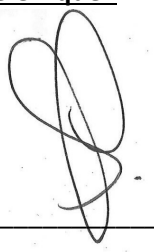
Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique :



La société FB FINANCE, représentée par Madame Fanny BAULAND